

**Sujet :** [INTERNET] non aux GDV à LA JARNE

**De :** michel-max.martin@laposte.net

**Date :** 09/03/2024 11:15

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je m'oppose fermement à l'aménagement d'une aire de grand passage pour le GDV sur la commune de La Jarne situé à proximité de la D 202. Cet axe est particulièrement passagé. Si vous rajoutez la "noria" des véhicules avec caravanes, le risque d'accidents, voire incidents va être multiplié. Malheureusement, ces gens sont irrespectueux des règles du CR et s'octroient tous les droits. Nous risquons également le jet de projectiles au passage avec nos véhicules personnels (j'en ai déjà fait les frais lorsque, ces gens étaient établis sur le petit terrain existant). Egalement sur le plan hygiène, sécurité et environnement ça va être une catastrophe!!!!!!! De plus, la valeur de nos habitations va subir une perte considérable.

Mr MARTIN